MAZARS & SEFCO

MILLET INNOVATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Société Anonyme au capital de 952 890 € Siège Social : ZA Champgrand 26 270 LORIOL SUR DROME RCS : ROMANS 418 397 055

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la filiale M.I. CONFECTION

Personnes concernées:

- Monsieur Damien MILLET Président du Directoire chez MILLET INNOVATION et Co-Gérant chez M.I. CONFECTION.
- Madame Valérie CHOPINET Directeur administratif et financier chez
 MILLET INNOVATION et Co-Gérante chez M.I. CONFECTION

Nature des conventions:

1- Contrat de prêt conclu entre MILLET INNOVATION et M.I. CONFECTION:

Le prêt vise le financement des investissements initiaux de création de l'activité de la filiale M.I. CONFECTION.

MILLET INNOVATION a accordé un prêt d'actionnaire à M.I. CONFECTION d'un montant de 1 180 000 euros mobilisable en deux tranches. La première tranche de 830 000 euros a été versée à la signature du contrat le 6 Décembre 2012 et la deuxième de 350 000 euros a été ramenée par avenant du 12 Décembre 2013 à 200 000 euros ; elle a été versée le 20 Décembre 2013.

Le taux d'intérêt fixe s'élève à 3,5 % l'an.

Les modalités de remboursement s'étalent sur quatre échéances semestrielles :

- 30/09/2013 236.000 euros,
- 31/03/2014 236.000 euros,
- 30/09/2014 436.000 euros,
- 31/03/2015 122.000 euros.

Le capital restant dû au 31/12/2014 s'élève à 122 000 €.

Les intérêts en produits sur 2014 s'élèvent à 17 780 €.

Autorisation par le conseil de surveillance : 29 novembre 2013

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014

2- Convention d'assistance industrielle, organisationnelle, administrative, comptable, financière, et commerciale :

Convention d'assistance industrielle, organisationnelle, administrative, comptable, financière, et commerciale conclue entre MILLET INNOVATION et M.I. CONFECTION avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2013.

En vertu de l'avenant signé le 10 janvier 2014, les prestations réalisées par MILLET INNOVATION au profit de sa filiale M.I. CONFECTION sont facturées au temps passé trimestriellement sur une base journalière de 513 €.

Montant pris en produit sur 2014 : 22 792 € au titre des prestations et 8 449 € au titre des de frais de déplacement.

Autorisation par le conseil de surveillance: 12 novembre 2012.

Avec la SCI LUNEGARDE IV

Personne concernée :

Monsieur Damien MILLET – Président du Directoire chez MILLET INNOVATION et Gérant de la SCI LUNEGARDE IV.

Nature des conventions:

1- Convention de bail à construction conclue entre MILLET INNOVATION et la SCI LUNEGARDE IV dans le cadre de la construction de l'extension des locaux à LORIOL SUR DROME sous la forme d'un bâtiment de stockage.

Le terrain à bâtir est cadastré sous les parcelles, ZX 724, ZX 726, ZX 727 et ZX 730. Le bail à construction est consenti pour une durée de trente ans et commence à courir le 20 Février 2012 pour se terminer le 19 Février 2042. Le présent bail est consenti moyennant un loyer trimestriel de 1 500 euros HT révisable annuellement en fonction des variations de l'Indice du Coût de la Construction.

Montant pris en charge sur l'exercice 2014 : 6 083 €.

Autorisation par le conseil de surveillance : 21 juillet 2010.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 2- Convention de réservation de locaux : la SCI LUNEGARE IV réserve des locaux à la location au bénéfice de MILLET INNOVATION moyennant un loyer de 300 € par mois à compter du 1er mai 2011.

Montant pris en charge au cours de l'exercice 2014 : 3 600 €.

Autorisation par le conseil de surveillance : 9 mai 2011.

Avec la société HMM (Holding MILLET et Managers SAS)

Personne concernée :

Monsieur Damien MILLET – Président du Directoire chez MILLET INNOVATION et Président de la société HMM.

Nature des conventions:

1- Assistance administrative, comptable et financière :

Cette convention a entraîné une charge de 360 629 € au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.

Autorisation par le conseil de surveillance : 21 juillet 2010.

2- Loyer et charges locatives relatif au bail de sous-location des locaux de la ZA Champgrand à LORIOL SUR DROME, loués par la SCI LUNEGARDE IV à HMM

Montant pris en charge au cours de l'exercice 2014 : 223 625 €.

Autorisation par le conseil de surveillance : 21 juillet 2010.

Avec la société HEPHAÏSTOS

Personne concernée:

Jean Claude MILLET, gérant de HEPHAISTOS, et Président du conseil de surveillance de MILLET Innovation.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014

Nature des conventions:

1- La société HEPHAÏSTOS apporte à votre société son assistance pour la gestion de l'innovation, la recherche et développement et la valorisation des brevets.

Montant pris en charge au cours de l'exercice 2014 : 10 963 € d'honoraires et 13 958 € de commissions.

Montant immobilisé avec les brevets : 8 100 €

Autorisation par le conseil de surveillance : 9 décembre 2002.

2- Transfert des droits de propriété industrielle sur un antiseptique et ses mises en œuvre (SEPTYL) prévoyant le versement d'une avance sur royalties en début d'exploitation et la restitution des droits en l'absence d'exploitation.

Aucun flux financier sur l'exercice 2014.

Autorisation par le conseil de surveillance : 27 janvier 2006.

Fait à Valence, le 30 avril 2015.

Le commissaire aux comptes

JEAN-PIERRE PEDRENO